

## ACTO Rats-souris appât avoine

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006  
Emission : 20/10/2017 ; Révision n°2 : 31/05/2019 ; Version n°3

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit :

**Nom commercial :** ACTO Rats-souris appât avoine.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Appâts sur grains (RB) rodenticides (TP14), prêts à l'emploi, destinés à une utilisation par les non professionnels, contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) et les souris domestiques (*Mus musculus*) du stade juvénile au stade adulte, dans des postes d'appâtage sécurisés (FANGA B+ SOURIS RAT - N° AMM : FR-2016-0007).

Détenteur de l'AMM : TRIPLAN - BP 258 La Poste Française - AD500 Andorra la Vella - ANDORRE - Tél. +376 741 454.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

**Type d'utilisateurs :** Grand public.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

**E-mail rédacteur de la FDS :** s.laboratoire@sojam.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence :

**Numéro ORPHILA (INRS) :** 01 45 42 59 59

**Site internet :** www.centres-antipoison.net

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS #

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

**Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :**

Produit non classé.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage :

**Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations :**

Produit non classé.

#### 2.3. Autres dangers :

Contient une substance PBT (brodifacoum).

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS #

#### 3.2. Mélange :

Substances	% (m/m)	Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008
N° CE : 200-338-0 N° CAS : 57-55-6 <i>Monopropylène glycol</i>	2,4836	-
EC : 203-049-8 CAS : 102-71-6 <i>Triéthanolamine</i>	0,0172	-

EC : 259-980-5 CAS : 56073-10-0 INDEX : 607-172-00-1 <i>Brodifacoum</i>	0,001	GHS06 GHS08 GHS09 Dgr Acute Tox. 1, H300, H310, H330 Repr. 1A, H360D (C ≥ 0,003%) STOT RE 1, H372 (sang) (C ≥ 0,02%) STOT RE 2, H373 (sang) (0,002% ≤ C < 0,02%) Aquatic Acute 1, H400 (M = 10) Aquatic Chronic 1, H410 (M = 10)
EC : 223-095-2 CAS : 3734-33-6 <i>Dénatonium benzoate</i>	0,001	GHS05 GHS08 Dgr Acute Tox. 4, H302, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

**Informations complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risques citées, se référer à la rubrique 16.

#### 4. PREMIERS SECOURS #

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.  
 NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

##### **4.1. Description des premiers secours :**

**En cas de contact avec la peau :** Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

**En cas d'ingestion accidentelle :** Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18.

##### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.

##### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique, contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure. Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.

**Contre-indication :** Anticoagulants.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### **5.1. Moyens d'extinction :**

**Moyens d'extinction appropriés :** Extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

##### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone, etc.).

### **5.3. Conseils aux pompiers :**

Information générale : Utiliser des jets d'eau pour refroidir les contenants afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

Équipement spécifique de protection pour les pompiers : Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, c'est-à-dire feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire autonome à air comprimé en circuit ouvert (BS EN 137).

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE #**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Bloquer les fuites s'il n'y a pas de danger. En l'absence de contre-indications, pulvériser de l'eau pour éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuelle, se référer à la rubrique 8, afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ces indications s'appliquent à la fois au personnel de traitement et aux personnes impliquées dans les procédures d'urgence.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Recueillir le produit répandu dans un récipient approprié. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte. Éliminer le matériel contaminé selon la réglementation en vigueur, se référer à la rubrique 13.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques :**

Se référer à la rubrique 8 et à la rubrique 13.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE #**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

#### **Recommandations :**

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

Porter des gants.

#### **Conseils en matière d'hygiène du travail :**

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**

Produit biocide TP14.

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE #**

### **8.1. Paramètres de contrôle :**

#### **DNEL ou DMEL :**

*Triéthanolamine :*

Travailleurs :

DNEL, effets systémiques à long terme, cutanée : 6,3 mg/kg p.c./j.

DNEL, effets systémiques à long terme, inhalation : 5 mg/m<sup>3</sup>.

Consommateurs :

DNEL, effets systémiques à long terme, ingestion : 13 mg/kg p.c./j.

DNEL, effets systémiques à long terme, cutanée : 3,1 mg/kg p.c./j.

DNEL, effets systémiques à long terme, inhalation : 1,25 mg/m<sup>3</sup>.

*Brodifacoum* :

Consommateurs :

DNEL, effets locaux à court terme, ingestion : 0,0000033 mg/kg p.c./j.

DNEL, effets locaux à long terme, ingestion : 0,0000033 mg/kg p.c./j.

#### **PNEC :**

*Triéthanolamine* :

PNEC eau douce : 0,32 mg/L.

PNEC eau de mer : 0,032 mg/L.

PNEC sédiment d'eau douce : 1,7 mg/kg poids sec.

PNEC sédiment d'eau de mer : 0,17 mg/kg poids sec.

PNEC eau à relargage intermittent : 5,12 mg/L.

PNEC micro-organismes STP : 10,0 mg/L.

PNEC compartiment terrestre : 0,151 mg/kg.

*Brodifacoum* :

PNEC eau douce : 0,00004 mg/L.

PNEC sédiment d'eau douce : 0,043 mg/kg poids sec.

PNEC micro-organismes STP : 0,0058 mg/L.

#### **8.2. Contrôles de l'exposition :**

**Protection des yeux/du visage** : Pas nécessaire.

**Protection de la peau** : Pas nécessaire.

**Protection des mains** : Porter des gants de protection.

**Protection respiratoire** : Pas nécessaire.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non-cibles.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

**Aspect** : Céréales.

**Couleur** : Bleue.

**Odeur** : Caractéristique.

**pH** : 5,54 à 20,8°C après 1 minute.

**Densité après versement** : 0,703 g/mL.

**Densité après tassement** : 0,757 g/mL.

**Propriétés explosives** : Non explosif.

**9.2. Autres informations** : Données non disponibles.

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1. Réactivité** : Aucune.

**10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune.

**10.4. Conditions à éviter** : Aucune. Cependant les précautions usuelles d'utilisation de produits chimiques doivent être respectées.

**10.5. Matières incompatibles** : N/A.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** : La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs

toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

#### TOXICITE AIGUE :

Toxicité aiguë orale rat : DL50 > 2000 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë cutanée rat : DL50 > 2000 mg/kg p.c.

Irritation cutanée lapin : Non irritant.

Irritation oculaire lapin : Légèrement irritant.

Sensibilisation de la peau cobaye : Non sensibilisant.

#### *Monopropylène glycol :*

Toxicité aiguë orale rat : DL50 = 22000 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë cutanée rat : DL50 > 2000 mg/kg p.c.

#### *Triéthanolamine :*

Toxicité aiguë orale rat : DL50 = 6400 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë cutanée rat : DL50 > 2000 mg/kg p.c.

#### *Brodifacoum :*

Toxicité aiguë orale souris : DL50 = 0,4 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë cutanée rat : DL50 = 3,2 mg/kg p.c.

Toxicité inhalation rat : CL50 = 3,0 mg/m<sup>3</sup>.

#### *Dénatonium benzoate :*

Toxicité aiguë orale rat : DL50 = 749 mg/kg p.c.

Toxicité aiguë cutanée rat : DL50 > 2000 mg/kg p.c.

Toxicité inhalation rat : CL50 = 0,2 mg/L air.

#### CORROSION/IRRITATION CUTANEE :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### DOMMAGES/IRRITATION GRAVE DES YEUX :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE/CUTANEE :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### MUTAGENICITE DES CELLULES GERMINALES :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### CANCERIGENE :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### TOXICITE REPRODUCTIVE :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### STOT - SIMPLE EXPOSITION :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### STOT - EXPOSITION REPETEE :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### DANGER D'ASPIRATION :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES #

### 12.1. Toxicité :

Dangereux pour la faune.

Eviter tout rejet dans le milieu naturel et dans les égouts.

**Monopropylène glycol :**Toxicité aiguë poisson : CL50 96 heures *Oncorhynchus mykiss* = 40 613 mg/L.Toxicité aiguë crustacés : CE50 48 heures *Ceriodaphnia dubia* = 400 mg/L.Toxicité aiguë plantes aquatiques : CE50 72 heures *Skeletonema costatum* = 19 100 mg/L.**Triéthanolamine :**Toxicité aiguë poisson : CL50 96 heures *Fathead minnow* = 11 800 mg/L.Toxicité aiguë crustacés : CE50 48 heures *Ceriodaphnia dubia* = 610 mg/L.Toxicité aiguë plantes aquatiques : CE50 72 heures *Scenedesmus subspicatus* = 512 mg/L.**Brodifacoum :**Toxicité aiguë poisson : CL50 96 heures *Oncorhynchus mykiss* = 0,042 mg/L.Toxicité aiguë crustacés : CE50 48 heures *Daphnia magna* = 0,25 mg/L.Toxicité aiguë plantes aquatiques : CE50 72 heures *Pseudokirchneriella subcapitata* = 0,04 mg/L.**Dénatonium de benzoate :**Toxicité aiguë poisson : CL50 96 heures *Zebra* = 100 mg/L.Toxicité aiguë crustacés : CE50 96 heures *Daphnia magna* = 400 mg/L.Toxicité aiguë plantes aquatiques : CE50 15 minutes *Pseudokirchneriella subcapitata* = 511.58 mg/L.**12.2. Persistance et dégradabilité :***Monopropylène glycol* : Facilement biodégradable.*Triéthanolamine* : Rapidement biodégradable.*Brodifacoum* : Non rapidement biodégradable (DT50 = 157 jours ; Taux de minéralisation (365 jours) = 35,8 %).*Dénatonium benzoate* : Non rapidement biodégradable (Biodégradation dans l'eau : 18,17 % après 28 jours d'incubation à 20±1°C ; BOD28 = 0,436 mg O<sub>2</sub>/mg).**12.3. Potentiel de bioaccumulation :***Monopropylène glycol* : Log Kow = -1.07.*Brodifacoum* : Log Kow = 4,92 (pH 7, 20°C).*Dénatonium benzoate* : Log Kow = 2,062-2,2 (pH 7, 20°C).**12.4. Mobilité dans le sol :***Brodifacoum* : Coefficient de partition sol/eau = 6,12.**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Brodifacoum (PBT).**12.6. Autres effets néfastes :** Données non disponibles.**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets :**

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été consommé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU :** N/A.**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :** N/A.**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :** N/A.**14.4. Groupe d'emballage :** N/A.**14.5. Dangers pour l'environnement :** N/A.**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** N/A.**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :** N/A.**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et**

**d'environnement :**

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, modifié par le Règlement (UE) 2018/1480 de la Commission du 4 octobre 2018 (13<sup>ème</sup> ATP).

**Etiquetage des produits biocides** (Règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012) :

Substance active	N° CAS	% (m/m)	TP
Brodifacoum	56073-10-0	0,001	14

**Nomenclature ICPE** : N/A.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique :**

Le fournisseur de cette fiche de données sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

**16. AUTRES INFORMATIONS #**

**Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.**

**Références bibliographiques et sources de données** : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

**Acronymes et abréviations :**

DMEL : *Derived minimum effect level.*

DNEL : *Derived no-effect level.*

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INRS : Institut national de recherche et de sécurité.

N/A : Non applicable.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PBT : *Persistent, bioaccumulative and toxic.*

PNEC : *Predicted no effect concentration.*

REACH : *Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals.*

TP : Type de produit.

vPvB : *Very persistent and very bioaccumulative.*

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.